



Réunion du Conseil municipal du 29 septembre 2020

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Jean Louis DELIGNY, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie Jeanne SIMON, Frédéric TABAC, Michel THOREZ, Michel VENUTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Elodie SAVARY pouvoir à Thierry BOURY - Michaël BRUDER pouvoir à Christophe OLIVIER

Invité du Conseil Municipal : René LEDIEU, Maire-Honoraire

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne SIMON

[Honorariat de Monsieur René LEDIEU](#)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'honorariat de René LEDIEU était prévu le 7 novembre 2020. En raison de l'intensification des mesures COVID, pour une reconnaissance populaire de ces états de service pour la Commune et en accord avec René LEDIEU, M. le Maire propose à l'équipe municipale de décaler cette manifestation au 10 janvier 2021 à 11h. Cette date étant prévue pour les vœux du Maire.

[Marché public relatif aux travaux des rues de Quièry et des Jardins](#)

M. le Maire, informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 25 Aout 2020 à 17h00, sept offres ont été remises par voie dématérialisée.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, M. le Maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres.

Après vérification des offres, le Conseil Municipal attribue les marchés comme suit :

- **Lot 1 - Réseaux et Eclairage public** : à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, pour un montant de 436 000,00 € H.T soit 523 200,00 € T.T.C.
Ce poste de travaux était prévu à 493.785,50 € HT soit -11,70 %
- **Lot 2 - Voirie, Assainissement pluvial, et Aménagements Paysagers** : à l'entreprise JEAN LEFEBVRE, pour un montant de 182 517,40 € H.T soit 219 020,88 € T.T.C. Ce poste de travaux était prévu à 181.733,25 € HT soit + 0,43 %.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation.

Point budget

M. le Maire décrit la situation du compte de fonctionnement en dépenses et recettes au 29 septembre 2020 à l'équipe municipale.

Cinq postes de dépenses de fonctionnement dépasseront certainement le budget prévisionnel :

- Dépenses de denrées et de fournitures consommées (effet COVID)
- Fournitures d'entretien et de petits équipements (effet COVID)
- Le poste des illuminations de Noël
- les primes de contrat d'assurance
- les primes liées à des contrats globaux d'assurance

Les postes de recettes de fonctionnement sont proches des estimations réalisées sur le budget primitif. Seules quelques postes sont en-deçà des objectifs :

- Les recettes de cantine (effet COVID)
- Les recettes de garderie (effet COVID)

Etat du compte 615232 réseaux et devis pour les illuminations de Noël

Une part des frais des illuminations 2019 est arrivée en Mairie en 2020. Cela comprend une facture de 2782,32 € de pose des décors, de 1740 € pour la dépose des décors de Noël et de 244,80 € pour un dépannage soit un total de 4767,12 €.

Pour ce Noël 2020, nous avons demandé des devis pour connaître la prévision de la dépense : elle est estimée à 3390 € pour la pose et dépose hors rue de Quièry (en travaux) et 3810,24 € de réparations de 23 décors. Ces réparations proviennent du vieillissement du parc et des intempéries qui ont une conséquence tragique sur l'état de ceux-ci. Ainsi, l'estimation des dépenses pour les illuminations 2020 reviendraient à 7.200,24 € sans compter la consommation électrique soit près de 8 € par habitant.

Il est à noter que les budgets communiqués, consommation électrique incluse, des grandes collectivités environnantes : Lens 0,33 € par habitant, Cambrai 0,89 € par habitant, Douai à 1,40 € par habitant, Lille 1,82 € par habitant ou Valenciennes à 2,18 € par habitant.

L'équipe Municipale souhaite ne pas réparer les décors en mauvais état, de concentrer les illuminations en bon état sur notre cœur de village puis disséminées sur les différentes artères de notre commune.

Le Conseil Municipal dédiera un groupe de travail sur un investissement annuel pour disposer de nouveaux équipements plus fiables et moins énergivores. Cette commission tachera de revendre le matériel obsolète.

Positionnement au service Energie Collectivités – nouvelle période 2021-2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'est engagé depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine à travers la stratégie patrimoine communal.

La commune d'ESQUERCHIN s'alliera au SCOT pour disposer de conseils et d'accompagnements dans l'amélioration de son patrimoine afin de réduire les consommations énergétiques du parc public et dans le développement des énergies renouvelables.

Demande de subvention de fonctionnement de la Société Protectrice des Animaux

Lutter contre la maltraitance et les abandons ; recueillir et héberger les animaux abandonnés, perdus ou maltraités et leur trouver un foyer ; soigner les animaux des propriétaires démunis ; sensibiliser le grand public à la protection animale et responsabiliser les propriétaires d'animaux sont les préoccupations des élus communaux et douaisiens.

C'est la raison pour laquelle Douaisis Agglo a créé le Lapin des Champs, un refuge pour animaux géré par l'association SAPAD, affilié à la SPA. Cette structure propose à l'adoption de nombreux animaux. Ce refuge est ouvert du lundi au samedi, de 13h30 à 17h. Tél.: 03 27 87 09 22. Il est rappelé que si vous partez en vacances, le refuge peut garder votre chien moyennant 9€ par jour et votre chat pour 6€ par jour. Il sera logé, nourri, suivi par un vétérinaire tout au long de son séjour et bien sûr sera chouchouté par le personnel du refuge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse unanimement la demande de subvention.

Création d'un Service ASVP

En avril 2020, M. le Maire avait l'obligation de stopper le service de régulation des entrées et sorties d'école par un agent technique municipal. Cet employé ne disposait pas des habilitations pour ce service. Cela impactait la responsabilité juridique et pécuniaire de la Municipalité en sac d'incident.

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une réflexion en interne a été menée dans le cadre des entrées et sorties d'école. Pour ce faire, celui-ci propose de mettre en place un service ASVP (agent de surveillance de la voie publique) dont le rôle serait de surveiller la voie publique, de vérifier le stationnement ainsi que les autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux...).

Avant de prendre une décision sur ce service, le Conseil Municipal décide de décaler ce point afin de consulter les communes voisines pour une mutualisation de leur ASVP ou policiers municipaux.

Courrier de la SARL PASTA DELICE – Demande d'emplacement pour commerce ambulant

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la SARL PASTA DELICE reçu le 3 septembre 2020 en Mairie. Cette lettre a pour objectif de demander un emplacement pour un commerce ambulant spécialisé dans la vente de pâtes, un mardi sur deux de 18h45 à 20h45 sur la place de l'église.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanimement à cette demande.

Chapelle rue Marcel Leroy

M. le Maire indique avoir avancé sur le dossier de cette chapelle avec une des propriétaires de cette succession et donne lecture des derniers échanges par courrier électronique.

Le Conseil Municipal décide unanimement d'autoriser Monsieur le Maire à continuer les pourparlers et de mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, le projet d'acte d'achat dès qu'il sera élaboré.

Convention Mairie d'Hénin-Beaumont pour les ALSH vacances scolaires

Avant de réaliser la lecture de la convention avec la Mairie d'Hénin-Beaumont, M. le Maire rappelle que cette négociation avec cette ville voisine a été réalisée suite à des demandes de parents. Il a été relevé que ce service devrait dénombrer 18 enfants. Un état post vacances sera réalisé. Si l'effectif esquerchinois se verrait être insignifiante, ce service sera annulé. L'établissement de convention demande un travail fourni par les élus et les employés administratifs. L'image et le sérieux de notre Commune en serait impacté.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide unanimement d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Commission de contrôle des listes électorales

La Commission est composée de 3 membres :

- un Conseiller Municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du Tribunal judiciaire.

Le membre de cette commission doit être un Conseiller Municipal. Le Maire et les adjoints ne peuvent y siéger. Ainsi, le Conseil Municipal décide unanimement de nommer M. Jean-Louis DELIGNY membre de la Commission.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un représentant RGPD au sein de notre Conseil Municipal.

M. le Maire propose Mme SAVARY Elodie qui a commencé sa formation par RVVN pour la conception du site internet de notre commune. De plus, notre adjointe est interlocutrice auprès du salarié mutualisé de Douaisis Agglo en charge de mettre en place le RGPD dans notre Commune.

Le Conseil Municipal décide unanimement de nommer Mme Elodie SAVARY, représentante RGPD pour la Commune d'ESQUERCHIN.

La séance est levée à 21H10.

Pour le Conseil Municipal,
Le Maire,
Thierry BOURY

Bien cordialement,

